



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_17 - Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale " Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	9	71	19

Pour : 36	Abstention : 23	Contre : 12	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	-------------	------------------------

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale "
Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Vu le Code de l'Éducation nationale ;

Vu la décision du président N°DP20230254 relative au renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Deux-Sèvres et la Mutualité Sociale Agricole Poitou (MSA) ;

Lors de la conférence des maires du 11 janvier 2024, l'inspecteur de l'Éducation nationale a présenté le diagnostic du territoire concernant la position sociale des familles, la situation des écoles rurales sur le territoire, le niveau et le parcours des élèves de la communauté de communes.

Au regard des caractéristiques territoriales identifiées dans le diagnostic, l'inspecteur de l'Éducation nationale propose de mettre en synergie l'ensemble des partenaires éducatifs, les collectivités et les élus du territoire afin de coconstruire un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux du territoire en lien également avec le projet éducatif de territoire et la convention territoriale globale (CTG) de la communauté de communes.

L'objectif est de garantir un maillage scolaire partout sur le territoire, de garantir la réussite des élèves en milieu rural, de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, de donner à chaque élève la possibilité d'avoir les moyens pour les apprentissages.

Dans ce cadre, l'État dans son plan « pour notre école dans les territoires ruraux' », propose un dispositif qui s'intitule « Territoires éducatifs ruraux » permettant de répondre aux enjeux actuels associant l'ensemble des partenaires éducatifs, les collectivités et les élus concernés.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux,
- garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir,
- renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

Le plan d'actions élaboré et partagé entre tous les partenaires éducatifs, collectivités et élus se traduit par la mise en place d'une convention triennale s'intitulant « Territoires éducatifs ruraux » et permettra dans ce cadre de pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la démarche proposée par l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Territoires éducatif ruraux »,
- AUTORISER le président à signer la convention triennale 2024-2026 avec l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Territoires éducatif ruraux ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles CHOURRÉ

Fabrice MICHELET